



**PAR MESURE DE SÉCURITÉ
LE CENTRE MIAM UAPUKUN
AVISE SES CLIENTS
DES MÉCANISMES SUIVANTS
AVANT SON ENTRÉE
AU
CENTRE**



**NOTRE EXIGENCE
ET
VOTRE RESPONSABILITÉ**

Le client aura à se conformer :

avant son entrée :

- Un examen médical
- Vérification de ses antécédents judiciaires (s'il y a lieu)
- Réduction des méfaits en vue d'abstinence
- Apporter les cartes exigées par le Centre

À son entrée :

- Fouille de bagages et du client
- Son auto-examen corporel
- Médication contrôlée

Pendant son séjour :

- Pas de violence physique et verbale
- Pas de drogue
- Pas de fumée à l'intérieur du Centre
- N'aura aucun contact extérieur durant sa thérapie
- Le Centre possède des systèmes de caméras et d'alarmes de portes
- Il y a des contrôles de sécurité divers pour le client (ex. : pratique de feu)
- Des règles de vie
- Responsabiliser sa santé et sécurité et celles des autres
- Déplacement par transport sécurisé
- Centre de Santé à proximité du Centre
- Promenades et sorties accompagnées
- Endroits du Centre sécurisés
- Accès facilitant les plaintes
- Accès au dossier du client (confidentiel)

Après son séjour :

- Le client dispose de support
 - Par une ligne 1-800-563-2254
7/7 jours 24/24 heures sauf durant les semaines de relâche
 - D'un plan de sortie
 - Un kit d'outils de prévention



SANTÉ ET SÉCURITÉ POUR TOUS

CE N'EST PAS MALIN

ÇA NE FAIT PAS MAL

MAIS C'EST SÉCURISANT

ET ON Y VOIT



Mesures de sécurité au Centre Miam Uapukun inc.

Les règles de vie

La participation au programme est libre dans le sens où personne n'est obligé de s'inscrire à cette session. Toute personne peut donc quitter à sa guise. Cependant, si une personne participe au ressourcement, elle accepte de respecter les règlements suivants :

1. Les tâches d'entretien qui sont confiées à chacun sont faites selon l'horaire et les procédures prévues.
2. La consommation de psychotropes (alcool, médicaments, drogues, essence, etc.) est interdite pendant toute la durée du programme. La seule exception est celle d'une prescription médicale appliquée sous la supervision du personnel. Toute consommation pendant les sorties autorisées est rapportée immédiatement au retour à un membre du personnel et discutée en groupe.
3. La possession ou le contrôle de psychotropes (alcool, médicaments, drogues, essence, etc.), en particulier à des fins de trafic ou de dons, est interdite.
4. Toute conduite assimilable à un vol est interdite. On demande néanmoins aux clients d'être prudents et de ne pas apporter avec eux des objets de valeur. L'argent peut aussi se limiter à ce qui est nécessaire aux dépenses personnelles (tabac, savon, téléphone, etc.) puisque l'essentiel est déjà fourni. Les choses précieuses peuvent se laisser en consigne à l'arrivée et être repris au départ. Le Centre n'assumera que la responsabilité des objets et/ou de l'argent consignés.

5. La violence physique ou verbale, l'intimidation ou la menace n'ont pas leur place au Centre. Le verbalisme est considéré comme une forme de violence. Quand la violence appréhendée prend la forme d'une menace à la sécurité des personnes en présence, un renvoi immédiat est signifié.
6. Les relations sexuelles au Centre sont interdites.
7. On demande aux clients de ne pas se « visiter » dans leur chambre mais de se tenir plutôt dans la salle commune.
8. Les radios portatives sont interdites. De plus, les appareils photos et les enregistreuses sont interdits afin de respecter la confidentialité.
9. Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de conserver à sa chambre des denrées périssables. Les sorties à l'extérieur des limites du terrain ne font qu'avec l'autorisation d'un membre du personnel. Si le conseiller le juge à propos, la promenade doit se faire par groupe de trois.
10. La tenue vestimentaire doit être modeste en toutes circonstances et adaptée à la mission du Centre. Les vêtements de sport confortables sont recommandés.
11. Les caméras, les appareils photos et les enregistreuses sont interdits afin de respecter la confidentialité.
12. Tous les résidents sont tenus d'assister aux activités du programme ou de groupe le soir et les fins de semaine. Toute absence doit être autorisée par un conseiller et/ou par la direction.
13. Tous les résidents sont tenus de respecter l'horaire établi pour les activités du programme ou de groupe le soir et les fins de semaine. Le résident doit motiver un retard auprès de son conseiller et/ou un membre du personnel.

UN MANQUEMENT À CES RÈGLES EST SIGNALÉ À L'ATTENTION DU CONSEILLER ATTITRÉ.

SELON LA GRAVITÉ DU MANQUEMENT, LE CONSEILLER LE PORTERA À L'ATTENTION DE L'ÉQUIPE DE CONSEILLER ET/OU DE LA DIRECTION.

L'ÉQUIPE DE CONSEILLERS ET/OU LA DIRECTION STATUERA SUR LE/LES CONSÉQUENCES DU OU DES MANQUEMENTS. IL PEUT S'AGIR D'UN RAPPEL À L'ORDRE ET/OU D'UNE SANCTION QUI PEUT ALLER JUSQU'AU RENVOI S'IL S'AGIT DE VOL, DE VIOLENCE ET/OU DE MANQUEMENTS RÉPÉTÉS.

UNE HYGIÈNE CORPORELLE ET VESTIMENTAIRE COMPATIBLE AVEC LA VIE DE GROUPE DOIT ÊTRE MAINTENUE.

**BONNE THÉRAPIE
ET**

BONNE ROUTE DANS TA VIE

Centre Miam Uapukun inc.

C.P. 389

Moisie (Québec) G0G 2B0

Tél. : (418) 927-2254

Téloc. : (418) 927-2262

Adresse électronique : centreaka@globetrotter.net

Site Web : www.miamuapukun.com

Pour toute information :

1-800-563-2254